

Consentement à la prise de photographie professionnelle

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c A-2.1) (la « Loi sur l'accès »)

Identification de l'élève

Nom :	Prénom :
École :	Classe :
Année scolaire :	

Identification du photographe professionnel

Nom :	Prénom :
Entreprise :	

L'école souhaite obtenir votre consentement à la prise de photographie professionnelle pour votre enfant de moins de 18 ans et à la transmission des renseignements personnels de l'élève et de son parent requis à la conclusion du contrat et à l'accès à la plateforme du photographe.

Description du service et utilisation de la photographie

Le photographe professionnel se déplacera à l'école afin de prendre quelques photographies de votre enfant. Les images seront traitées et sélectionnées par le photographe en vue de vous faire une proposition d'achat. Certaines images pourraient également être utilisées pour un album souvenir, une mosaïque ou une photographie de groupe. Le photographe n'aura accès qu'au numéro de fiche (dossier) de l'élève pour associer les images avec le bon élève, afin d'éviter l'utilisation d'une donnée plus sensible (code permanent, date de naissance, etc.). Par ailleurs, le photographe transmettra la photo de votre enfant pour que nous l'ajoutions au dossier administratif de l'élève. Si vous ne consentez pas à la prise de photo professionnelle, l'école prendra elle-même la photographie pour le dossier administratif.

Le photographe professionnel s'engage :

- À ne pas transmettre les photographies à d'autres parties, sauf celles qui participent à la préparation de l'offre commerciale (employés, partenaires de traitement des images, etc.);
- À détruire, à la fin de la présente année scolaire, toutes les images recueillies dans le cadre de ce consentement;
- Autres particularités :

Le CSSRS se dégage de toutes responsabilités quant aux résultats de ce processus de prise de photographies (qualité de l'image, enjeux de livraison, enjeux de paiement, etc.). Le CSSRS ne joue qu'un rôle de facilitateur dans le contrat entre vous (le parent) et un photographe professionnel. Ce dernier est le seul responsable du service qu'il vous offre.

Précisions relatives au consentement

La présente demande de consentement à la collecte et l'utilisation de renseignements personnels a un caractère obligatoire.

Un **refus** de votre part entrainerait la non-exécution des services prévus au formulaire. **Un retrait subséquent de votre consentement** doit être exprimé directement auprès du photographe concerné.

Il est important que vous compreniez la portée de la présente demande de consentement. Ainsi, **si vous avez des questions en lien avec la présente demande de consentement, vous pouvez communiquer avec la direction de l'école.**

Consentement et signature

Je, _____, consens de manière manifeste, libre et éclairée à la prise de photographie professionnelle de mon enfant en vue de recevoir une proposition d'achat, à titre de :

- parent(s);
- titulaire de l'autorité parentale;
- élève âgé de 18 ans et plus.

Signature d'un parent ou du titulaire
de l'autorité parentale

Date

Signature d'un second parent (facultative)

Date

Signature de l'élève âgé de 18 ans et plus

Date

Ce formulaire doit être conservé 3 ans en excluant l'année scolaire en cours.